



Communiqué de presse

Différend Airbus-Boeing à l'OMC : la CEVI déplore le maintien des droits de douane de 25% imposés sur le vin dans plusieurs Etats membres de l'UE et exhorte la Commission européenne et le gouvernement américain à trouver une solution pour mettre fin au conflit commercial.

Paris, le 13/08/2020. Les États-Unis ont renouvelé hier leurs droits de douane à hauteur de 25% imposés sur les vins de l'UE produits en France, en Espagne et en Allemagne dans le cadre du différend à l'OMC opposant l'UE aux États-Unis, concernant des subventions à Airbus et considérées comme préjudiciables pour Boeing par l'administration américaine.

La CEVI déplore profondément cette décision qui est d'autant plus regrettable qu'elle intervient dans une période difficile pour le secteur vitivinicole européen et mondial, en raison de la crise provoquée par la pandémie COVID-19. Le vin européen est un atout stratégique clé pour les exportations de l'UE, les États-Unis étant l'un de nos principaux marchés et l'UE ayant exporté plus de 3,9 milliards d'euros de vin outre-Atlantique en 2019. Combiné à la crise, le renouvellement de cette imposition de droits de douane met clairement en péril la reprise de notre secteur sur le long terme.

Nous exhortons donc la Commission européenne à se rapprocher de ses homologues américains afin de parvenir à un compromis qui puisse profiter à chacune des parties, de nombreux entrepreneurs viticulteurs indépendants européens dépendant des exportations américaines pour maintenir leur activité économiquement viable. En outre et plus que jamais, nous réitérons notre appel en faveur d'un fonds de compensation européen ambitieux et dédié, ce afin de préserver nos intérêts sur le marché américain.

Thomas Montagne, président de la CEVI, a déclaré que *« depuis octobre 2019, nous luttons contre les droits de douane imposés dans le cadre d'un conflit qui ne nous concerne même pas. Cette guerre commerciale entre les États-Unis et l'UE a un impact dévastateur sur les vignerons indépendants européens, et pourrait tuer leurs entreprises créées après de nombreuses années d'investissements et d'efforts. Cela doit cesser avant que les conséquences ne deviennent totalement irréparables pour notre secteur »*.

Contact presse : Christophe Simon, Policy Advisor
c.simon@cevi-eciw.eu, Tel: + 33 (0) 1 53 66 32 99

A propos de la CEVI :

La Confédération européenne des vignerons indépendants est la seule organisation qui représente et défend les intérêts des vignerons indépendants au niveau européen. Elle représente aujourd'hui 12 000 membres de 13 Etats membres différents. Le vigneron indépendant est un entrepreneur à la tête d'une micro ou petite entreprises, souvent de type familiale. Il fait tout lui-même de la vigne au verre de vin et vend ses produits directement au consommateur.